



Worldline France - Septembre 2020

Télétravail exceptionnel

Suite à l'échec de la négociation d'un nouvel accord télétravail, la Direction a mis en place une « Charte de télétravail », qui n'est plus applicable dans le contexte sanitaire actuel... puisqu'elle ne prévoit pas cette situation particulière. Le télétravail exceptionnel pour tous, sur au maximum 50 % du temps de travail, est donc maintenu jusqu'à nouvel ordre.

Par ailleurs, depuis mars 2020 et le début du confinement, l'indemnité de télétravail a été suspendue. Un outil déclaratif de télétravail accessible par tous les salariés (avec ou sans avenant télétravail) va être déployé à partir du 5 octobre prochain : il permettra à la fois le suivi précis des jours télétravaillés et le remboursement des frais liés à ce télétravail (10 € pour 1 jour /semaine ; 20 € pour 2 jours ou plus).

La CFE-CGC regrette le peu d'avancées consenties par la Direction, notamment celle portant sur l'extension du temps télétravaillé à 60 %, soit 3 jours/semaine contre 2,5 jours actuellement. En effet, hormis l'accord de principe obtenu sur un second lieu de télétravail pérenne et soumis à la production d'une attestation d'assurance en responsabilité civile, rien de neuf sur le sujet...

Le télétravail sera probablement remis à l'ordre du jour en 2021, une fois arrivés nos futurs collègues d'Ingenico.

Les limites de l'open-space

La transformation de nos locaux de bureaux autrefois individuels en espaces à partager et depuis ces dernières années en open spaces, parfois trop bruyants, mal éclairés et inadaptés aux situations de pandémie, a atteint ses limites opérationnelles et humaines (risques physiques et psychiques).

L'engouement récent pour le télétravail est en effet amplifié par la non-qualité des locaux mis à notre disposition (Bezons et Seclin).

Pour créer l'envie et motiver les collaborateurs à revenir au bureau, tout en recréant du lien social entre collègues, Worldline va devoir privilégier non plus un coût minimal au m² par salarié(e) mais bien :

- l'accessibilité (transports en commun proches, etc.),
- la localisation des bureaux dans un environnement plaisant (commerces, restauration, lieux de détente, de culture...),
- la convivialité dans l'aménagement des locaux.

Coup de froid sur les salaires

Heureux qui comme le salarié Worldline a toujours un emploi... certes, mais des fins de mois difficiles encore pour combien de temps ?

Rien ne viendra compenser le manque à gagner lié d'une part à la suppression de toutes les indemnités (de télétravail, de transport et de repas) qui ont été unilatéralement suspendues et d'autre part au plafonnement ou à la baisse des rémunérations.

NAO : Négociation Annuelle Obligatoire

Report de la négociation sur l'évolution des salaires entre la Direction et les partenaires sociaux, sans aucune date de reprise prévue ! Et ce, malgré des demandes répétées de la CFE-CGC.

PIVA : Prime Individuelle Variable Annuelle

Pour ce qui concerne l'enveloppe allouée aux PIVA, la Direction a déclaré qu'elle ne reviendrait pas dessus. Qu'est-ce à dire ?

Les PIVA se situeraient au mieux entre 0,51 et 0,55 mois de salaire comme en 2019... L'incertitude reste cependant de mise en attendant l'annonce des chiffres.

Primes sur Objectifs

Même si les objectifs sont atteints :

pour les salariés soumis à une part variable dans leur rémunération : perte de 15% à 25% de cette part sur le 1er semestre 2020

pour les commerciaux et les 300 « Top Managers », l'impact risque d'être très fort si le maintien de l'application du coefficient groupe est confirmé : perte de 75 % de leur salaire variable sur le 1er semestre 2020, ce qui peut représenter moins 20% sur leur salaire mensuel.

Et ce, malgré un maintien des résultats du 1er semestre 2020 au même niveau que ceux du 1er semestre 2019 et un investissement au quotidien sans faille de tous les salariés. Est-ce que de telles sanctions financières se justifient ?

Ingenico : les prochaines étapes

Fin septembre 2020 : Accord de la Commission Européenne sur l'offre d'achat d'Ingenico par Worldline

Mi-octobre 2020 : Procédure d'achat

Début novembre 2020 : Intégration Worldline-Ingenico

En conséquence, dès novembre prochain, une nouvelle organisation sera en place et nous travaillerons ensemble au sein d'équipes communes. Dans ce contexte, la CFE-CGC sera particulièrement attentive à ce que les collaborateurs non repositionnés ou en doublon, le cas échéant, soient bel et bien accompagnés (formation, remise à niveau des compétences...).

[Si vous souhaitez nous contacter, écrivez-nous.](#)